058-200067700-20240402-2024_055-DE Reçu le 04/04/2024

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 02 Avril 2024 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine ROY, Présidente. Date convocation : 26 Mars 2024. Présents : AUGER Catherine, BARBIER Daniel, BERNARD Colette, BORNET Carole ; CAILLOT Daniel, CHARLOT Alexandre ; CLAVEL Eric, COLAS David, DAGUIN Gérard, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, HOURCABIE Guy, JAMET Christine, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAUX Jacques, RENARD Cyril, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal ; VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine, Excusés : BARBIER Roger (pouvoir à Colas D.); DUMONT Sylvie, ESCURAT Elisabeth, JOACHIM Mélanie (pouvoir à Monnette JM.), LEMOINE Fernand (pouvoir à Daguin G.), LEROY Anne (pouvoir à Venuat É.), LOUHET Damien (pouvoir à Gateau M.), MARTIN Michel (pouvoir à Roy R.), MOREAU Alain, ROLLIN Philippe (pouvoir à Bernard C.), Absents : BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina, FONGARO Laurent ; GIRARD Pascal, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, SAURAT Jean-François ;. Secrétaire de séance : COLAS David. En exercice : 44. Présents : 29. Votants : 36

38. <u>SDMA: Convention de partenariat pour l'implantation de Bornes Relais à la Déchetterie de Champvert</u>

Suite à la forte demande des usagers et ayant déjà des bornes TLC (Textiles / Linges de maison / Chaussures) sur la déchetterie d'Imphy, « Le Relais » acteur de l'Economie Sociale et Solidaire propose de mettre à titre gracieux des conteneurs de collecte à la Déchetterie de Champvert dont le ramassage s'effectuera au moins 1 fois par semaine.

Ses conteneurs permettront de collecter :

- Tous les vêtements hommes, femmes, enfants et accessoires de mode ;
- Linges de maison ou d'ameublements ;
- Chaussures, maroquineries, peluches:

Aussi, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'autoriser la Présidente à signer la Convention ainsi que tous les documents y afférents

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition.

Fait à Decize, le 02 Avril 2024

Certifié exécutoire par la Présidente,

Compte tenu de la transmission

En Préfecture le 04/04/2024

Et de la publication le 04/04/2024

La Présidente

La Présidente.

R. ROY